



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
COHESION SOCIALE**

N° Spécial

25 Septembre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 25 Septembre 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2020-079	21.09.2020	Arrêté portant désignation des membres de la commission consultative des enfants du spectacle des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION DEPARTAMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

**ARRETE DDCS N°2020-079 DU 21 SEPTEMBRE 2020 PORTANT DESIGNATION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ENFANTS DU
SPECTACLE DES HAUTS-DE-SEINE**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU les articles L.7124-1 à L.7134-35 et R.7124-1 à R.7124-38 du code du travail ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté DDCS N°2020-006 du 18 février 2020 portant désignation des membres de la commission consultative des enfants du spectacle des Hauts-de-Seine ;

VU l'ordonnance de roulement du 31 août 2020 répartissant les magistrats du siège dans les chambres et services du tribunal judiciaire de Nanterre ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : - La commission participe à l'examen des demandes d'autorisations individuelles et des demandes d'agrément des agences de mannequin en vue d'engager des enfants. Sa composition est la suivante :

- Madame Isabelle BOITEAU, en qualité de juge des enfants, présidente ayant voix prépondérante en cas de partage égal des voix,
- La directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, ou son(sa) représentant(e),
- Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son(sa) représentant(e),
- La directrice départementale de la cohésion sociale, ou son(sa) représentant(e),
- Le médecin inspecteur de la santé,
- Le directeur régional des affaires culturelles, ou son (sa) représentant(e).

Article 2 : - La suppléance de la présidence est assurée par :

- Madame Alice BONATTI, magistrate chargée des fonctions de juge des enfants.
- Ou par Madame Anaïs VRAIN, magistrate chargée des fonctions de juge des enfants.

Article 3 : - L'arrêté DDCS n°2020-006 du 18 février 2020 portant désignation des membres de la commission consultative des enfants du spectacle des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 4 : - Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Nanterre, le 21 septembre 2020

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>